

Tous les membres du conseil étaient présents.

ASSAINISSEMENT DU CROZET ET CHAZOURNE.

Mr HOMBERT et Mr GROILL représentants du bureau d'études BEMO présentent les projets aux membres du conseil municipal.

- Un projet d'assainissement collectif pour le Crozet Pêcher.

La demande de dérogation pour l'implantation de la station à moins de 100m de 4 habitations a été déposée en préfecture avec l'accord écrit des 4 propriétaires concernés.

La société BEMO s'est rendue sur les lieux pour rencontrer l'ensemble des propriétaires et définir avec eux l'implantation des raccordements.

La municipalité engagera les travaux dès réception de la dérogation sollicitée, achat de terrain et lancement des appels d'offres en vue d'un démarrage de travaux envisagé à compter du mois d'avril ;

- Un avant-projet d'assainissement collectif pour Chazourne.

Suite aux différentes réponses négatives et aux courriers reçus par la municipalité concernant le lieu d'implantation de la station d'épuration, celle-ci sera réalisée à plus de 100m des habitations, ce qui nécessite des travaux supplémentaires. En particulier il sera indispensable d'installer une pompe de relevage ; en conséquence le coût des travaux est fortement majoré.

Il est décidé avec le bureau d'études BEMO d'organiser une réunion publique dans le courant du premier trimestre pour présenter cet avant-projet et faire le point sur les accords des autorisations de passage des propriétaires impliqués.

Aucun frais supplémentaire ne pouvant être engagé sans certitude d'accord préalable écrit, une décision sera alors prise de poursuite ou d'abandon de ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SALLE DES FÊTES

Une subvention est demandée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération suivante :

- réfection des peintures murs et plafonds
- réfection du plafond chauffant au niveau du bar
- changement des rideaux
- mise en place d'une chambre froide.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux sont terminés. 56 luminaires d'éclairage public de 250 et 150 watt ont été remplacés par des luminaires SHP bi-puissance de 100 watt. Les lampes diminuent d'intensité à partir de minuit. Un projecteur supplémentaire avec interrupteur a été installé au terrain de La Quérette pour le jeu de boules.

CEREMONIE DES VŒUX

Elle aura lieu samedi 2 janvier à partir de 15 heures à la salle des fêtes. A cette occasion nous remettons la distinction de maire honoraire à Mr Jean FOUILLOUX.